SÉNAT

DELEGATION
AUX
DROITS DES FEMMES
ET A
L'EGALITE DES CHANCES
ENTRE LES HOMMES
ET LES FEMMES

Présentation du rapport de la délégation

« Pour que le viol et les violences sexuelles cessent d'être des armes de guerre »

Brigitte Gonthier-Maurin, sénatrice des Hauts-de-Seine, présidente de la Délégation aux droits des femmes

La délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes du Sénat a souhaité cette année effectuer un travail spécifique sur le thème grave et douloureux des **violences sexuelles dont les femmes sont victimes lors des conflits armés.**

Ces violences sont malheureusement **aussi vieilles que les guerres** ; elles sont une **plaie des conflits actuels**, singulièrement depuis que le conflit en ex-Yougoslavie a révélé l'utilisation systématique du **« viol de guerre »** dans un **but d'épuration ethnique**. Depuis, d'autres conflits, notamment en Centrafrique, ont confirmé que les violences sexuelles font partie des **« armes de guerre »**, notamment quand elles servent à propager le virus du sida.

La délégation a commencé ses travaux le **21 novembre**, à une date proche de la Journée internationale du **25 novembre** consacrée aux violences faites aux femmes.

Elle publie son rapport public deux jours avant le **20ème anniversaire de la Déclaration du 20 décembre 1993 sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, qui reconnaît la particulière vulnérabilité des femmes « dans les zones de conflit armé ».**

L'une des intentions de la délégation, en lançant ce projet, était de **donner un signal fort de son implication aux associations et ONG** qui viennent en aide aux victimes dans les pays ravagés par des conflits.

15, RUE DE VAUGIRARD – 75291 PARIS CEDEX 06 - TÉLÉPHONE : 01 42 34 31 69
TÉLÉCOPIE : 01 42 34 38 56 – COURRIER ÉLECTRONIQUE : delegation-femmes@senat.fr

La délégation a aussi la conviction que **la lutte contre les violences sexuelles subies pendant les conflits armés s'inscrit dans la lutte contre toutes les violences faites aux femmes :** or cette lutte, en temps de paix comme en temps de guerre, est un **élément essentiel du combat pour l'égalité entre les hommes et les femmes** dans lequel la délégation est tout particulièrement engagée.

La délégation aux droits des femmes a donc travaillé sur ce sujet au cours de **5 tables rondes et réunions** qui se sont tenues du **21 novembre au 12 décembre**.
22 personnes, originaires de structures très différentes (chercheurs, responsables d'associations et d'ONG présentes sur le terrain, représentants du ministère de la Défense et Mme Yamina Benguigui, ministre déléguée à la Francophonie) ont ainsi contribué à l'information de la délégation.
Au cours de ces réunions, les sénateurs et sénatrices ont entendu les témoignages des **atrocités** infligées aux victimes qui les ont souvent bouleversés.

L'un des enseignements de ces tables rondes est que, par-delà ces atrocités dont il faut vraiment prendre - et faire prendre - conscience, **l'ampleur des dévastations causées par les violences sexuelles est telle que ces violences** touchent non seulement les victimes elles-mêmes, à tout jamais marquées dans leur chair et dans leur esprit, mais aussi des **familles entières, voire des villages, qui sont parfois contraints d'assister, impuissants à ces horreurs.**

La délégation a été très frappée par ce mot très perturbant d'une des participantes à la première table ronde : « *il faut voir le regard de ces femmes : c'est un regard mort* » et par cette remarque de Mme Yamina

Benguigui, ministre déléguée à la Francophonie : « *les petites filles sont transformées en poupées de sang* ».

La délégation a tout particulièrement retenu le contraste entre **l'impunité des bourreaux** et **la souffrance infinie des victimes**. Cette souffrance demeure longtemps après la fin du conflit, comme le montre le cas de l'ex-Yougoslavie, et elle perdure sur tous les plans : **physique**, **psychologique** et aussi **matériel**, car ces femmes survivent souvent dans **le plus grand dénuement**…

Une autre source d'interrogation est le **constat que la communauté internationale a bien pris conscience du problème**, si l'on en juge par la constitution, au fil du temps, d'un **arsenal juridique complet**. Or malgré de **nombreuses résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU**, **les violences continuent** et les auteurs des violences sont **peu nombreux à avoir été punis**…

La délégation a acquis la certitude, au cours de ces réunions, que les viols de guerre ne sont pas une fatalité et que « ***le viol et les violences sexuelles peuvent cesser d'être des armes de guerre*** ».

Elle conclut donc son rapport par des pistes susceptibles d'être prises en compte pour que les choses évoluent à l'avenir :

- Il faut veiller au **renforcement des moyens des institutions judiciaires** dans les pays en situation de post conflit : trop de témoignages ont souligné les **obstacles souvent très matériels** qui découragent les victimes d'avoir affaire à la justice, et qui de ce fait renforcent l'impunité des bourreaux ;
- Or il est indispensable d'accueillir les plaintes des victimes et de **garantir leur accès à la justice** pour que celles-ci puissent se reconstruire véritablement. De plus, ces pays ne pourront aborder véritablement la situation de « post-conflit » que quand ils auront « purgé » ces crimes ;

- Il est nécessaire aussi de s'assurer que les **victimes** aient accès à toute **l'aide médicale, psychologique, économique et juridiqu**e dont elles ont besoin. À cet effet, notre délégation souhaite que les **moyens des ONG et des associations présentes sur le terrain** pour venir en aide aux victimes soient portés à un niveau cohérent par rapport aux besoins ;
- Il semble également envisageable d'intégrer les institutions de la **Francophonie** à la **lutte contre l'impunité** des auteurs des violences en faisant **pression sur les pays concernés** pour que ces crimes ne demeurent pas impunis ;
- Il est important de militer pour **une entrée en vigueur rapide du traité sur le commerce des armes**, par lequel les États s'engagent à s'assurer que les armes classiques ne puissent servir à commettre des violences contre des femmes et des enfants ;
- La délégation souhaite que soient **encouragées** les **mesures mises en œuvre par le ministère de la Défense pour y faire progresser la place des femmes**, notamment dans l'encadrement des écoles militaires et par la création d'un Observatoire de la parité : c'est par de telles mesures que l'on peut parvenir à une **déconstruction des stéréotypes** indispensable à la lutte contre toute violence de genre ; cette lutte doit de manière générale intégrer un véritable **effort d'éducation et de sensibilisation** vis-à-vis de tous ;
- La délégation constate que la **participation des femmes militaires aux opérations extérieures doit être encouragée** par leur **affectation à des postes où leur présence peut permettre de contribuer à la prévention de ces violences et de mieux aider les femmes et les personnes vulnérables qui en sont victimes.**